Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 27 (1891)

Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LA CHAUX-DE-FONDS
XXVIIe Année

1er JUIN 1891
No 11

L'ÉDUCATEUR

ORGANE
DE LA
SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

SOMMAIRE : **Partie générale :** L'éducation civique au Brésil. Le vocabulaire à l'école primaire. L'instruction publique à l'Exposition universelle de Paris, en 1889. VIIe cours normal suisse de travaux manuels. — **Chronique scolaire :** Vaud. Neuchâtel. France. — **Exercices scolaires :** Langue française. Problèmes pour les sociétaires. — **Bibliographie.**

PARTIE GÉNÉRALE

L'éducation civique au Brésil.

Dernièrement passait à Genève le professeur M. C. P. Frazao, envoyé en mission par le gouvernement brésilien pour visiter les écoles des différents Etats européens. Monsieur Frazao, après être resté un certain temps en Italie, a fait à Turin une conférence dans laquelle il a développé un procédé éducatif qu'il met en pratique au Brésil depuis 1858 et qu'il a exposé dans une brochure écrite en français. Sa méthode qu'il nomme : « Education civique » consiste à organiser son école à la façon d'un état constitutionnel représentatif. Suivant l'honorable professeur, « l'école moderne représente le seul facteur d'éducation du peuple, et c'est parce qu'elle ne l'a pas été jusqu'ici, que nous voyons partout la société menacée par ce fléau terrible qui croit toujours, qui finira par tout détruire et qu'on appelle le socialisme. » D'abord, il s'agirait de s'entendre sur la portée du mot. Si le socialisme est, comme le dit M. Frazao, « une faction formée d'hommes qui sont entrés dans la société sans la connaître, c'est-à-dire sans avoir reçu une éducation complète », nous accordons que ce peut être un fléau terrible pour la société ; mais chacun n'entend et ne comprend pas le socialisme de cette manière. Est-ce bien aussi « parce qu'on a partout brisé le seul obstacle qui l'embarrassait encore, la religion ! » que le socialisme a pris un tel essor ? Ce sont là des points qui fourniraient matière à d'intéressantes discussions, mais dont la place n'est pas marquée ici, quoique en

sociologie, toutes les questions présentent une telle connexité qu'il est difficile de les traiter séparément et de ne pas toucher à toutes en discutant celle qui est au seuil d'une pareille étude: l'éducation.

Par contre, on ne peut qu'approuver M. Frazao, lorsqu'il indique comme base du problème social, si complexe et si vaste, l'éducation populaire et, par conséquent, l'école, mais l'école éducative, celle qui, prenant l'enfant dans la plus complète ignorance, le conduira jusqu'au moment où, citoyen, il « pourra pourvoir lui-même à toutes ses nécessités, soit physiques, soit morales, soit intellectuelles, soit sociales. » A ce dernier point de vue surtout, la famille qui est susceptile de former un homme très bien élevé, très honnête, excellent chef de famille, sera, le plus souvent, incapable d'en faire un citoyen fort, expert, connaissant son prochain, préparé pour la lutte. Or, ce côté de la question éducative est précisément celui que l'école actuelle a le plus négligé et auquel M. Frazao voudrait qu'on donnât une beaucoup plus grande importance. « Qu'est-ce que c'est, dit-il, que le silence, la quiétude, la bonté, la modestie, l'obéissance? Est-ce que ça suffit pour être un citoyen? Non, il faut enseigner aussi aux enfants des vertus actives: l'énergie, l'indépendance, l'économie, la responsabilité » et, comme pour tout autre enseignement, se servir à cet effet de la méthode intuitive.

Parmi les nombreux avantages de cette éducation civique à l'école, voici ceux qui sont indiqués comme étant les plus frappants:

« Les élèves s'habituent à exercer le pouvoir avec justice, sans arrogance, sans abuser de la supériorité, sans imposer d'humiliation à ceux qui doivent leur obéir. »

« Ils s'habituent aussi à obéir à leurs égaux, qui deviennent des autorités, sans confondre le respect qu'on doit aux supérieurs avec le sentiment bas de la flatterie. »

« Ils comprennent le devoir qui incombe à l'Etat de protéger ceux qui se dévouent à son service. »

« Ils connaissent pratiquement le danger d'ignorer les devoirs inhérents aux charges. »

« Ils se familiarisent avec le devoir et la responsabilité. »

« Ils s'exercent dans la pratique de la moralité, de l'économie et du travail, trinité sacrée qui est la base la plus solide de la société. »

« Ils apprennent (toujours pratiquement) à distinguer l'énergie avec laquelle le citoyen doit défendre ses droits, de l'insolence toujours offensante de ceux qui commandent et qui les empêche même de faire justice. »

« Ils s'habituent à résister aux ordres qui sont contraires aux lois. »

« Ils se familiarisent avec les opérations les plus élémentaires du crédit, avec ses avantages et ses dangers. »

Tels sont les principaux motifs qui, il y a plus de 30 ans, ont poussé l'honorable professeur à faire de son école un petit état constitutionnel dans lequel un conseil général, formé de tous les élèves, nomme un parlement et, parmi les membres de ce parlement, un ministère dont les attributions comprennent trois départements: Instruction, discipline, finances. Une constitution, une loi organique et un code déterminent exactement la marche de ce mécanisme, complété par tout un régime financier avec émissions, emprunts, fortunes privées, fortune publique, etc. Les élections exigent que plusieurs partis soient en présence; s'ils n'existent pas, le maître en provoquera la création. C'est lui, d'ailleurs qui préside le ministère et le parlement, dirige les débats et dont la parole autorisée est souveraine.

Au fond de toute méthode il y a de bonnes choses et, à tout prendre, si les procédés de « l'éducation civique » semblent au premier coup d'œil pécher au point de vue pratique, ils peuvent avoir d'excellents résultats. Au Brésil, chez ces républicains d'hier, où l'éducation civique est toute à faire, dans un sens plus large, plus égalitaire, plus démocratique, nous comprenons les marques de faveur et d'encouragement qu'on a données à M. Frazao, l'accueil très sympathique qu'ont rencontré ses procédés pédagogiques, car, en éducation, le moindre avantage n'est pas trop payé des plus grands efforts. D'ailleurs, comme le dit l'auteur lui-même, il faudrait voir le fonctionnement du rouage proposé, qui nous paraît bien compliqué, pour se rendre compte de sa prétendue perfection, de sa supériorité et, surtout, de ses effets. Ceux-ci sont-ils de nature à nous engager à tenter l'application de la méthode chez nous? Jusqu'à preuve du contraire, nous ne le croyons pas, car le sentiment de la responsabilité, de l'indépendance, de la liberté, de l'égalité, de tout ce que M. Frazao appelle des « vertus actives », comme aussi l'énergie, l'initiative, la promptitude et la sûreté de la décision sont, chez nous, des qualités nationales que nous transmettent nos parents autant par hérédité que par cette éducation générale, plutôt inconsciente, et qui procède davantage par l'exemple que par tout autre moyen. Ce n'est pas, en effet, sans résultat qu'un peuple indépendant et libre s'adonne pendant des siècles aux pratiques de la démocratie et, dans nos cantons, les vertus que le système « d'éducation civique » de M. Frazao a pour but d'inculquer à la jeunesse, sont instinctives et naturelles.

LOUIS FAVRE.

Le vocabulaire à l'école primaire

Qu'entend-on en général par *vocabulaire ?* D'après Littré on appelle ainsi une liste de mots, communément dans l'ordre alphabétique et accompagnés d'explications succinctes ; c'est aussi un

ensemble de mots qui appartiennent à une science, à un art. Dans l'enseignement le vocabulaire est une sorte de petit dictionnaire dont les mots sont rangés par ordre de matières et suivis, s'il y a lieu, d'explications très brèves sur leur prononciation, leur signification et leur emploi.

Dans les vocabulaires ordinairement en usage à l'école primaire, les mots détachés sont rangés en colonnes ; l'élève doit les lire, les copier, les épeler et parfois les apprendre, après que le maître en a donné la signification. Ce travail, si utile soit-il, n'est pas sans donner beaucoup de peine aux élèves médiocrement doués sous le rapport de la mémoire et même aux élèves intelligents. Aucun fil conducteur ne leur permet de retrouver le sens oublié d'un mot donné, et le peu d'intérêt qu'ils éprouvent pour ces listes de mots sans vie, parce qu'ils sont sans mouvement, ne contribue guère à leur faciliter l'acquisition de l'orthographe. C'est dire que le « vocabulaire » n'est pas, selon moi, un ouvrage élémentaire à mettre entre les mains de nos jeunes écoliers ; cet ouvrage peut être utile à un élève qui a déjà une connaissance générale de sa langue maternelle, et qui désire s'initier de plus en plus à l'usage des expressions et des termes propres à tel art ou à telle science. En d'autres termes, un livre de mots est un ouvrage pour l'étude personnelle plutôt qu'un livre d'enseignement ; on le consulte plus qu'on ne l'étudie. N'est-ce pas d'ailleurs un dictionnaire en petit ? Or qui s'aviserait de faire l'étude d'un dictionnaire d'une manière méthodique ?

J'accorde que les mots rangés par ordre de matières permettent, à la rigueur, l'étude d'un sujet donné; mais y a-t-il de bonnes raisons pour présenter aux élèves une collection de mots détachés au lieu d'un texte suivi ? Trouve-t-on de réels avantages pour la connaissance d'une langue dans ses divers éléments, à disjoindre les parties d'un tout et à les offrir ainsi désunies à nos jeunes élèves, tout novices encore dans l'art de composer et d'analyser ? Le travail d'analyse, que le *vocabulariste* a préalablement dû faire, ne pourrait-il pas très avantageusement s'effectuer avec la participation de l'écolier ? La réponse, pour moi, n'est pas douteuse : l'enfant doit apprendre à décomposer avant de réunir, et il ne peut composer un tout, qu'autant qu'il a vu comment ce tout était constitué. Le livre de mots ne peut donc pas servir de base aux leçons de choses.

Du reste ce n'est pas là le but principal que se sont proposé les auteurs de vocabulaires pour l'enfance. Leur première préoccupation est d'apprendre aux élèves à écrire correctement les mots les plus usités de la langue maternelle. Aussi fait-on ordinairement suivre les leçons de vocabulaire d'exercices orthographiques ou de dictées, dans lesquels le travail de composition incombe totalement au maître. Celui-ci peut, il est vrai, choisir un mode mixte d'enseignement en invitant ses élèves à rédiger

des phrases sur le plan des mots donnés ; ce travail, fait en commun, est le sujet d'une dictée ou d'un exercice de rédaction. Voilà, certainement, le meilleur usage que l'on puisse faire du livre de mots. L'ouvrage qui doit ou qui peut rendre les meilleurs services pour le développement du langage n'est pas le vocabulaire, qui ne fournit que des mots, mais bien le livre de lecture qui donne avant tout des idées. C'est de ce dernier manuel que devraient procéder les leçons de mots faites avec les jeunes enfants, abstraction faite des exercices d'intuition qui sont en même temps des leçons de rédaction et d'or thographe, puisque, à mes yeux, ces deux éléments sont inhérents à tout exercice de langue.

La langue est quelque chose de si grand, de si complexe et de si bien organisé, que l'on ne peut négliger un de ses éléments sans que l'ensemble en souffre. Il s'ensuit que le maître doit chercher à maintenir dans son enseignement l'unité qui naît de la culture harmonique des diverses parties du tout. Dans le domaine de la langue, en particulier, tout se tient, tout doit donc, autant que possible, marcher parallèlement : les mots avec les choses, les choses avec les mots ; des choses aux mots, des mots aux choses ; des faits aux principes, des principes aux faits. Les leçons de mots doivent par conséquent dériver des leçons de choses, et ce n'est qu'après que l'élève a clairement reconnu que les mots sont soumis, comme les choses elles-mêmes, à des lois organiques qui président à leur formation et à leur économie, qu'il faut l'inviter à en faire une étude spéciale, indépendante de celle des choses qu'ils représentent. Mais, pour en arriver là, il y a d'abord une longue route à parcourir : il faut acquérir des notions variées sur les divers domaines de la nature accessibles à l'intelligence enfantine, puis posséder par ce fait un matériel de mots suffisant pour pouvoir se livrer à ce travail d'abstraction qui consiste dans l'étude du mot pour lui-même et en lui-même, dans sa classification étymologique et grammaticale, dans l'examen des divers phénomènes auxquels il est soumis matériellement.

L'étude du vocabulaire comprend donc deux parties bien différentes, suivant que l'on considère le mot comme signe d'une idée ou comme spécimen d'un phénomène grammatical. Ces deux points de vue ne sont pas également importants, mais ils ont l'un et l'autre leur raison d'être, et le pédagogue, à l'instar du naturaliste, n'a pas à établir une méthode arbitraire et artificielle, mais à rechercher la marche suivie par la nature dans ses opérations, et à la seconder le plus fidèlement possible. C'est en vertu de ce principe que je voudrais voir figurer le vocabulaire dans le programme d'études comme complément des leçons d'intuition, de rédaction et de lecture, puis plus tard, dans le degré supérieur de l'école primaire, le vocabulaire embrasserait en outre l'étude de la formation des mots et leur classification selon leur constitution matérielle.

Voici quels pourraient être les divers exercices auxquels cette partie si importante de l'enseignement de la langue pourrait donner lieu :

I

1. Indiquer une série d'objets ou d'êtres offrant un ou plusieurs caractères communs.
2. Indiquer, à la suite d'une leçon de chose ou d'une lecture, les parties principales ou constituantes d'un sujet.
3. Réunir les termes qui indiquent des qualités ou des manières d'être d'un être ou d'un objet observé.
4. Indiquer les actions habituelles à un ou plusieurs êtres donnés.
5. Indiquer les qualités et les actions opposées à telles qualités ou à telles actions données.
6. Trouver les mots répondant à une définition.
7. Définir un mot par un autre mot accompagné d'un qualificatif, ou par une phrase.

II

1. Indiquer les dérivés d'un mot donné, avec terminaisons données.
2. Indiquer le radical d'un dérivé donné.
3. Indiquer au moyen d'un préfixe le composé d'un radical.
4. Trouver le radical d'un mot.
5. Réunir les mots qui ont le même radical.
6. Classer les mots par préfixes.
7. Classer les mots par suffixes.
8. Contraire des mots par addition d'un préfixe.
9. Contraire des mots par changement de préfixe.
10. Tout et partie.

Vennes sur Lausanne. U. Briod.

L'instruction publique à l'Exposition universelle de Paris, en 1889

III

L'importante question de l'enseignement du dessin a été traitée longuement et de main de maître par M. le professeur Hunziker dans le rapport de l'Exposition dont nous parlons. Nous ne pouvons naturellement tout citer ici. Voici les passages les plus saillants et qui concernent surtout la méthode à suivre et le programme tracé pour l'enseignement du dessin à l'école primaire :

« L'étude du dessin commence déjà à l'école maternelle, où l'on habitue l'enfant à manier le crayon et la touche, à côté de la boule, des bandelettes de papier et des bâtonnets.

« La préparation continue à la section inférieure de l'école primaire par les leçons de choses ; l'enfant doit dessiner l'objet que le maître explique, lorsqu'il peut être reproduit par quelques coups de crayon. Chacun n'est pas d'accord avec cette manière de procéder ; on estime, avec raison peut-être, que l'enfant, à cet âge, ne possède pas encore les moyens de reproduire, par le

dessin, un objet de trois dimensions. D'autre part, on trouvait fréquemment, à l'Exposition, des livres de lecture élémentaires, qui avaient la prétention de combiner l'écriture, le calcul et le dessin avec la lecture. C'est trop de bénédiction ; la méthode élémentaire condamne une pareille accumulation.

«Le cours inférieur de l'école primaire, qui comprend les enfants de sept, huit et neuf ans, commence par la ligne droite et par sa décomposition en plusieurs parties, puis continue par la comparaison proportionnelle de plusieurs lignes droites. On se sert d'un moyen intuitif particulier, la réglette avec curseur mobile. Puis on arrive à l'estimation des angles qui ne se fait pas par degrés et à l'aide d'instruments, mais en fixant les rapports de deux lignes entre elles. L'opération est expliquée au moyen d'un rectangle à coulisse pourvu d'un fil extensible en caoutchouc qui représente la diagonale ; le mouvement de la ligne s'exprime par le rapport des deux côtés du rectangle. Ainsi s'opère la transition aux figures de deux dimensions.

« En même temps, on commence, soit au degré inférieur, soit de 9 à 11 ans, l'ornement, dont on applique les règles à la ligne droite d'abord, en formant des figures au moyen de lignes entrelacées. Les rapports de ces lignes doivent être primaires, c'est-à-dire visibles et susceptibles de se traduire par des nombres simples. L'élève est obligé, à cause de la symétrie et parce que le même motif paraît plusieurs fois dans le même dessin, de se rendre compte de la forme exacte ; aussi remarque-t-il du premier coup d'œil la plus petite faute. Comme il n'existe pas de grandes variétés de modèles de ce genre, le maître en dessine sur le tableau noir ou sur de grandes feuilles de papier.

« Après la ligne droite et ses combinaisons, la plus régulière et la plus simple des lignes courbes, la circonférence. Elle est tracée dans un carré, dont elle touche les quatre côtés au milieu. Ces quatre côtés sont des lignes auxiliaires, comme il s'en retrouve régulièrement pour les autres lignes courbes. Leurs combinaisons produisent une grande variété de polygones réguliers, rosaces étoilées, etc. Ces travaux alternent avec des dessins dictés, qui sont exécutés sans modèle sur une simple analyse, exercice bien connu des Anglais et des Américains. On fait aussi des dessins de mémoire ; l'élève reproduit un dessin qu'il a exécuté précédemment sur modèle. C'est ainsi, prétend-on, que la mémoire graphique se développe. La méthode continue par l'exécution des courbes géométriques usuelles, ellipses, spirales, volutes, et de courbes empruntées au règne végétal, tiges, feuilles, fleurs, exécutées toujours dans la forme décorative. Les peintures des différentes époques fournissent les modèles, qui sont ordinairement pourvus de lignes et points de repère. On commence d'employer les couleurs.

«Au cours supérieur qui comprend les élèves de 11 à 13 ans, on aborde les figures à trois dimensions. Il faut remarquer ici que les éléments du dessin géométral et du dessin perspectif s'imposent, en même temps, à l'élève, parce que leur différence ressort vivement de la comparaison. Il n'est question naturellement à ce degré ni de géométrie descriptive, ni de perspective linéaire, mais simplement de l'observation.

« C'est à l'école de la Martinière à Lyon que l'on a tracé la marche à suivre. On passe de la représentation géométrale en fil de fer du carré à sa représentation perspective. Puis viennent le cercle et les solides géométriques simples, d'abord en fil de fer, ensuite en plâtre. C'est avec la représentation perspective de solides en plâtre que commence l'étude des ombres et de la lumière ; les élèves s'exercent à l'estompe et au crayon. A l'institution Bureau qui combine, le plus étroitement possible, la géométrie, le dessin et les travaux manuels, on n'emploie pour représenter les ombres que le crayon, parce que l'estompe a le défaut d'éteindre les contours sous une main encore inhabile.

« Après les modèles à surfaces planes, viennent les modèles à surfaces courbes, puis des objets usuels simples.

« Pour arriver au bas-relief proprement dit, on commence par les modèles dits plan sur plan, d'un relief faible et égal dans toutes ses parties. »

Ici se termine la partie élémentaire de l'enseignement du dessin.

Les autres parties du programme concernant les écoles primaires supérieures, les écoles normales et les lycées entrent dans la voie de l'enseignement supérieur artisque et supposent des maîtres-artistes.

Les extraits que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur suffiront, croyons-nous, pour donner une idée assez exacte de ce que doit être l'enseignement du dessin à l'école populaire.

Encore quelques mots sur l'enseignement de cette branche dans les classes supérieures.

Nous citons :

« Le programme des écoles supérieures, des écoles normales et de l'enseignement secondaire spécial embrasse les ombres, la perspective architecturale, le lavis de surfaces de révolution, les éléments de la mécanique, le lavis de machines et, vers la fin du cours, les notions de perspective linéaire, la théorie des ombres et du lavis, la reproduction des surfaces annulaires et hélicoïdales, le lavis des cartes, les plans topographiques, les plans de bâtiments avec cotes et de machines avec les principaux détails de la construction.

« La section classique des lycées et collèges ne fait de dessin géométrique que dans les classes des mathématiques préparatoires et des mathématiques élémentaires ; encore ne remplit-on que le programme des deuxième et troisième cours de la section réale, c'est-à-dire celui de l'école primaire, avec quelques développements pour les élèves qui répètent les mathématiques élémentaires.

« Parmi les lycées, l'Ecole alsacienne s'est distinguée par le complet de son exposition. Elle s'écarte un peu du programme officiel ; d'accord avec celui-ci au sujet du rôle du modèle graphique, elle dit dans sa notice :

« Trop longtemps, sous prétexte que la perspective est une science difficile et inabordable pour de jeunes écoliers, on s'était borné à faire copier aux élèves des estampes, de sorte que même les plus forts, avec une dextérité manuelle souvent remarquable, étaient incapables dc reproduire l'objet le plus simple vu dans l'espace ou de prendre le moindre croquis en face de la nature.

« Chez nous, à l'aide de procédés très simples, destinés surtout à faire l'éducation de l'œil, les enfants sont mis à même de reproduire avec exactitude une série de modèles, en fil de fer et en bois, puis des objets matériels de toutes sortes, et enfin des plâtres, tandis que des estampes choisies avec discernement, les initient en même temps aux procédés des grands maîtres. Grâce à cet enseignement à la fois rationnel et artistique, le dessin, au lieu d'être un exercice futile, devient pour nos élèves une arme nouvelle destinée à les aider dans la vie.

« Le programme est le suivant :

Ire classe : construction géométrique, ligne droite et circonférence ; dallage, parquetage, vitraux, lavis.

IIe classe : Lavis de parquetage, de dallage, de mosaïque, de vitraux ; dessin géométral avec cotes.

IIIe classe : Projection ; lavis de surfaces courbes, dessin d'architecture, ordre dorique. »

En terminant son rapport, M. Hunziker déclare que, de toutes les branches de l'enseignement public, le dessin est, en France, la branche qui est la mieux cultivée et qui produit les meilleurs résultats.

A. Perriard.

VIIe cours normal suisse de travaux manuels

Le VIIe cours normal suisse de travaux manuels pour instituteurs aura lieu, sous la haute surveillance du Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel, à la Chaux-de-Fonds, du 20 juillet au 15 août 1891.

Il sera organisé par le comité de la Société suisse pour la propagation des travaux manuels dans les écoles de garçons.

La Confédération assure aux instituteurs qui y participeront une subvention égale à la somme qu'ils auront obtenue de leur canton respectif.

Le prix du cours, toutes fournitures comprises, est de fr. 60.

Le logement en commun est gratuit. Les personnes qui désireraient avoir un logement particulier sont priées de s'adresser au directeur du cours, S. Rudin à Bâle.

Les mesures sont prises pour que les participants puissent avoir une bonne nourriture à un prix modéré.

L'enseignement sera pratique et théorique. La partie pratique comprendra des travaux de cartonnage, de menuiserie et de sculpture sur bois ; la partie théorique consistera en conférences et en discussions.

Le plan du cours est le même que celui des cours précédents. Les leçons seront données en allemand et en français.

Le cours est organisé dans chacune des 3 branches sus-indiquées pour les novices et pour ceux qui auraient déjà participé à un ou plusieurs cours. Au bout de 15 jours, si l'utilité en est reconnue, un enseignement distinct sera institué pour ces derniers. Les novices ne peuvent s'inscrire que pour une seule branche ; par contre, il sera loisible aux autres participants de changer de spécialité, s'ils sont admis à suivre un enseignement distinct, et de prendre telle ou telle branche avec laquelle ils auraient déjà été précédemment familiarisés.

L'ordre du jour général répartit le travail quotidien sur les heures suivantes : matin, de 6 à 8 et de 9 à 12 ; soir, de 2 à 6 heures. Chaque semaine une ou deux heures devront être consacrées aux conférences et aux discussions. L'après-midi du samedi est libre.

Une exposition des objets confectionnés terminera le cours.

Les inscriptions, avec désignation de la branche d'enseignement choisie, seront reçues jusqu'au 1er juillet 1891, au Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel.

Neuchâtel, avril 1891.

Le chef du Départ. de l'Instruction publique,
CLERC.

Le directeur du cours,
S. RUDIN.

Nous sommes à même de compléter cette circulaire par les renseignements suivants :

Le Département de l'instruction publique a chargé de l'organisation matérielle du cours la Société de la Chaux-de-Fonds pour l'enseignement des travaux manuels. Le comité de cette société s'est mis immédiatement à l'œuvre, et d'accord avec M. Rudin, directeur du cours, il a pris tous les arrangements nécessaires pour assurer la réussite du cours en ce qui dépend de lui.

Grâce à la bienveillance de la commission scolaire, les locaux ont pu être choisis par le directeur et les maîtres eux-mêmes et à leur complète satisfaction. Les ateliers et l'exposition seront installés dans des salles spacieuses et bien éclairées du *Collège industriel*, et les dortoirs dans des salles du *Collège primaire*. Les mesures sont prises pour que partout règne l'ordre le plus parfait. Les instituteurs qui préfèreront un logement particulier sont assurés dès maintenant d'avoir des chambres très confortables à un prix modéré. Quant à la pension, les participants au cours peuvent être sans inquiétude : ils trouveront à des prix divers mais toujours modiques, une nourriture saine et abondante.

Le directeur du cours, les trois maîtres et le président de la Société locale, réunis en conférence à la Chaux-de-Fonds le dimanche 17 mai, ont décidé de demander au Département fédéral de l'intérieur une modification aux heures de travail. Il leur paraît préférable de se conformer aux usages

locaux, et d'ouvrir les ateliers de 7 heures à midi, et de 2 à 6 heures *sans interruption*. Cela ferait gagner presque une heure par jour. Il serait donc possible de suspendre le travail une après-midi par semaine (à part celle du samedi) sans diminuer pour cela le temps nécessaire à l'exécution du programme d'enseignement. Cette après-midi serait consacrée à une excursion ou à une visite d'établissements industriels, organisée par la Société locale comme les excursions du samedi et du dimanche. Nous ne doutons pas que le Département fédéral ne ratifie cet emploi du temps.

Rappelons que le personnel enseignant choisi offre toutes les garanties d'un excellent enseignement théorique et pratique. Nous n'avons pas à faire l'éloge du directeur, M. S. Rudin, de Bâle, qui est le président de la Société suisse pour la propagation des travaux manuels et que connaissent tous ceux qui s'intéressent à cette branche de l'enseignement. Son adjoint pour la sculpture est M. Saxer, un vétéran des cours normaux et un sculpteur de talent. L'enseignement de la menuiserie sera donné par M. Magnin, et celui du cartonnage par M. Arthur Barbier, qui ont suivi plusieurs cours et sont tous deux des maîtres expérimentés de l'école des travaux manuels de la Chaux-de-Fonds. Ils auront respectivement comme aides MM. Kaufmann, de Bâle et Wintsch, de la Chaux-de-Fonds, et deux autres maîtres d'état, si le nombre des inscriptions l'exige.

Disons enfin que la sympathie des Neuchâtelois pour le 7e cours normal des travaux manuels s'est traduite d'une façon non équivoque par une subvention de 500 francs de la commune et de 2,500 francs du canton.

Tout nous paraît ainsi réuni pour que le cours de la Chaux-de-Fonds soit digne des cours précédents, en assurant aux participants l'emploi le plus utile en même temps que le plus agréable des quatre semaines qu'ils passeront dans les montagnes neuchâteloises.

La Chaux-de-Fonds, le 22 mai 1891.

Ed. Clerc,
président de la *société pour l'enseignement de travaux manuels.*

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD

Inauguration de l'Université de Lausanne.

Les journées des 18, 19 et 20 mai resteront dans le souvenir de tous ceux qui ont eu, à quelque titre que ce soit, l'avantage de prendre part aux fêtes universitaires. Cette solennité, qu'on pouvait croire ne devoir intéresser qu'un monde spécial, a réuni dans un même élan hauts magistrats, représentants de la science, hôtes d'un jour et population sédentaire. Séances, banquets, discours, concerts, cortèges, etc., ont fourni de quoi satisfaire le goût le plus raffiné. Les journaux locaux, petits et grands, plantant là leurs affaires habituelles, et, pour une fois, voguant tous de conserve, se sont jetés sur cette manne et ont servi à leurs lecteurs des comptes rendus détaillés. Le bruit de la grande fête lausannoise s'est aussi répandu au loin et a immédiatement fait naître en faveur de notre pays et de sa jeune université un courant de sympathie. Est-il déplacé de la part de l'*Educateur*, modeste *revue pédagogique*, de vouloir donner sa note dans le concert général? Son rôle et son titre, qui est toute une profession de foi, sont sa seule excuse. Les rapports de l'enseignement supérieur avec l'école populaire, pour être trop involontaires et souvent bien peu apparents, n'en existent pas moins. Le premier, dit-on, éclaire la seconde de ses reflets et en élève le niveau. C'est vrai, mais pas assez. La lumière qui brille du haut du phare et celle du lumignon de la chaumière sont-elles d'ailleurs d'essences différentes? Les procédés et les méthodes, suivant qu'on les considère ici ou là, offrent de nombreux et importants caractères de divergence. En devrait-il être et en sera-t-il toujours

ainsi ? Assurément non. L'observation des phénomènes naturels, par exemple, n'est-elle pas aussi bien à sa place dans l'humble salle d'école primaire que dans l'auditoire de l'étudiant ? Les organisateurs des fêtes ont montré qu'ils pensent certainement comme nous lorsqu'ils ont exprimé le vœu que le souvenir de Pestalozzi fût associé à la célébration du baptême de l'Université de Lausanne. Voilà ce que tenait à dire le collaborateur de l'*Educateur*, journaliste improvisé, en commençant sa relation forcément succincte des fêtes universitaires.

Journée du 17 mai et décoration. — Le temps est détestable. Les giboulées, pluie et neige, alternent avec les éclaircies de courte durée. Il fait froid, c'est à se croire au cœur de l'hiver. On se demande avec anxiété ce qu'il en sera du lendemain. Cependant, le soir, le ciel devient un peu clément. Les rues ne tardent pas à présenter une animation extraordinaire. Chacun vient admirer la décoration de la ville et veut voir les groupes d'étudiants qui s'en vont dans les *kneipe* des sociétés sœurs locales pour y lier ample connaissance et fraterniser avec les nouveaux camarades.

C'est pendant les intervalles d'éclaircies de la journée du 17 que Lausanne a mis la dernière main à sa « toilette de fête », à laquelle on procédait avec ardeur depuis plusieurs jours déjà. En ce qui concerne ce point, il s'agissait de conserver un renom bien établi. Disons aussi que notre ville avec ses rues étroites et tortueuses se prête admirablement à la variété des motifs décoratifs. Une fois de plus, on ne s'est pas fait faute de profiter de cet avantage. Les édifices publics arborent les couleurs fédérales, cantonales et communales. A la fenêtre de la mansarde comme à celle du premier flottent des bannières de toutes formes et de toutes couleurs. Ici ce sont des guirlandes qui s'entrelacent en traversant la rue, plus loin des arcs de triomphe, ailleurs de vraies avenues de sapins. Sur Saint-François, on a élevé de petites constructions en forme de clochetons, cachées sous la verdure et alternant avec des cartouches dédiés aux sociétés d'étudiants et aux universités suisses. L'entrée des rues du Pré et du Flon est gardée par deux tours moyen âge, avec porte et herses. Le mur qui les relie est percé de meurtrières. Un canon est au haut du rempart, où une sentinelle, costume ancien suisse, fait le guet. L'illusion est complète. En vain cependant les habitants des rues du Pré et du Flon se sont-ils appliqués à parer leur quartier délaissé, le cortège aux flambeaux de mercredi soir, sur lequel ils comptaient, les a oubliés par suite d'un malentendu, dit-on. Pauvres gens méconnus, il ne vous reste plus qu'à répéter philosophiquement avec vos voisins du Grand Saint-Jean :

. . . . . .
« Des cortèges nous serons évités
« A perpétuité. »

Les invités — magistrats et professeurs délégués des universités et hautes écoles suisses et étrangères — et les étudiants au nombre d'environ neuf cents sont reçus la plupart dans l'après-midi du 17. Depuis huit heures a lieu, conformément au programme, la soirée familière du cercle de l'Abbaye de l'Arc.

Journée du 18 mai. — Dès la veille, on était rassuré sur le temps, grâce surtout aux nouvelles reçues des stations météorologiques. Le matin du 18, le soleil se lève radieux, mais l'air est vif et il a gelé sur les hauteurs, à tel point que ceux qui ne sont pas exclusivement absorbés par les préoccupations de la fête en conçoivent des craintes. Mais les aiguilles de l'horloge marchent sans souci des peines des hommes et les programmes ne sont pas tous faits pour être éludés. Le 18 est le jour de la cérémonie universitaire, qui débute par un service religieux à la cathédrale. La nef du vaste édifice sacré ne reçoit guère les fidèles que dans les grandes circonstances, mais jamais elle n'a vu s'asseoir sur ses bancs une assemblée officielle aussi imposante que celle de ce jour. Le moment est solennel lorsque les accords de l' « Invocation patriotique » que joue l' « Union instrumentale » résonnent sous les voûtes du sanctuaire. Puis, après une prière de M. Secrétan, pasteur de la paroisse de la Cité, et l'exécution par diverses sociétés chorales réunies

d'un chœur « O toi, mon beau pays ! » dont l'effet est puissant, M. Paschoud, professeur à la faculté de théologie, prononce devant l'assemblée recueillie et attentive une éloquente allocution. S'adressant à un auditoire particulièrement exigeant, l'orateur avait une tâche difficile. Ce n'est sans doute pas sans émotion que, du haut de la chaire, il a mesuré du regard toute l'étendue de la vaste nef aux bancs bondés. Le débit du discours a été un peu accéléré ; aussi les personnes qui n'étaient pas avantageusement placées ont-elles eu de la peine à en suivre le fil. Par la richesse des images, l'élévation des pensées et la chaleur des sentiments, cette prédication n'en est pas moins un modèle du genre, et ceux qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pu l'entendre ont pu la lire et la lire avec plaisir.

« Quand je parlerais toutes les langues des hommes, quand « je parlerais même toutes celles des anges, si je n'ai point « l'amour, je ne suis qu'un airain sonnant ou une symbale reten- « tissante. Quand j'aurais le don de prophétie, quand je connaî- « trais tous les mystères, quand je possèderais toute science, « quand j'aurais la foi parfaite pour transporter les montagnes, « si je n'ai pas l'amour, je ne suis rien. »

I Cor. XIII, 1 et 2.

Si l'orateur glorifie la puissance de la science et la foi associée aux recherches du savant, il exalte l'amour.

« Penser sans aimer, c'est se condamner à n'être rien, moins que rien, la « honte et le fléau de l'humanité. Elles existent, ces intelligences froides, « courbées sous le poids du fait brutal et insensibles aux chauds effluves « d'un amour vivifiant. L'histoire a des pages lugubres, toutes remplies du « souvenir obsédant des génies infernaux qui ont ensanglanté la terre ou « semé dans les âmes les germes de corruption et de mort. A ces sombres « annales, tu n'ajouteras, jeune Université, pas une page, pas une ligne. Il « n'y aura place pour toi que dans le livre d'or où figurent les bienfaiteurs « de l'humanité.

« Mais pour y inscrire ton nom, il faut qu'à la patience de la foi tu » ajoutes la sainte impatience de ton amour. Tu dois aimer et aimer de cet « amour qui suscite les héros, de cet amour indispensable qui du médecin fait « un bon samaritain ou une sœur de charité, du juriste un défenseur de la « justice, de l'ingénieur un pionnier de la civilisation, de l'historien un pro- « phète, de l'homme de science un sacrificateur, du philosophe un apôtre, du « pasteur un bon berger, du poète un intercesseur, de l'artiste un souverain « pontife des généreuses et pures inspirations de l'humanité. »

L'orateur presse la jeune université, au nom de ses propres intérêts et de son attachement au peuple de ne jamais abjurer le culte de l'amour. « Mais qu'elle se souvienne, si le peuple la voyait sans amour, il la briserait de ses mains. Ce que le peuple lui demande, c'est de faire du bien, beaucoup debien, et non seulement à quelques privilégiés, mais à tous. Le peuple voudrait encore la voir entraîner dans son orbite, avec les hommes forts, les faibles et les petits, incapables par eux-mêmes de concevoir et d'accomplir de grandes choses, mais qui le pourront au contact de ce nouveau foyer de vie. »

Enfin, l'orateur, par une intuition de l'avenir, voit, devant lui et occupant les mêmes places que celles d'aujourd'hui, l'assemblée de nos arrière-neveux réunis pour fêter joyeusement le premier jubilé de l'Université, riche de tous les dons pour être restée fidèle au *drapeau* qui lui est remis en ce moment, et, dans un dernier mouvement, il s'écrie : « Toujours plus de science, toujours plus de foi, toujours plus d'amour. »

Le Choral de Luther clôt ce premier acte, qui a duré de 9 à 10 heures. Puis la foule, après avoir reçu la bénédiction du pasteur, s'écoule lentement pour aller former le cortège, qui doit se rendre au Casino-Théâtre, où aura lieu, dans la salle des spectacles, la cérémonie proprement dite d'inauguration de l'*Université*.

(A suivre.) E. Freymond.

Neuchâtel. — *Le Foyer domestique,* paraissant chaque semaine à Neuchâtel, (Attinger frères) vient d'être, à *Paris,* l'objet d'une distinction assez rare pour des publications étrangères à la France.

Dans sa séance annuelle de ce mois, *la Société nationale d'encouragement au bien* (président, M. Jules Simon) lui a décerné *une médaille d'honneur;* nous félicitons la rédaction de ce succès d'estime qui lui vaudra la sympathie et l'intérêt de bon nombre de personnes qui ne connaissent pas encore cette utile publication.

Les journaux pédagogiques de la Suisse allemande ont publié un appel en faveur de la fondation d'une caisse d'assurance au décès pour les instituteurs suisses. Un comité de 33 membres pris dans les divers cantons étudie les statuts afin d'organiser la nouvelle société d'après les principes les plus favorables à son action humanitaire et sociale. — Les instituteurs célèbreront ainsi par la création d'une œuvre de solidarité et de confraternité fédérale la grande fête nationale à laquelle toute la Suisse se prépare.

En exprimant le désir que la nouvelle fondation fasse tout le bien que ses promoteurs en attendent, nous nous demandons si l'assurance mutuelle ne serait pas un terrain sur lequel les instituteurs de la Suisse entière pourraient se rapprocher et s'unir, pour le grand avantage de chacun en particulier et de l'association elle-même. Ed. Clerc.

France. *De l'état actuel de l'instruction publique.* (Suite; Voir nº 6.)

Malgré les excellentes intentions de ses auteurs, la loi du 19 juillet 1889 a provoqué le mécontentement d'un grand nombre d'instituteurs, qui se sont plaints entre autres du classement adopté. L'effectif des premières classes est si faible, disaient-ils, que l'immense majorité du personnel de l'enseignement primaire ne pourra jamais arriver à une situation suffisante. De plus, la mise en vigueur de la loi a eu pour conséquence de diminuer le traitement de bon nombre de maîtres. Quelques députés se sont émus du mouvement d'opinion que soulevait parmi les instituteurs une déception d'autant plus cruelle qu'elle était absolument imméritée. L'un d'eux, M. Viger, du Loiret, a pris l'initiative d'une proposition de loi, qui avec d'autres inspirées par le même esprit, a été renvoyée à l'examen d'une commission. — Dans leur mécontentement, certains instituteurs allaient jusqu'à réclamer l'avancement à l'ancienneté dans toutes les classes. La commission a estimé que ce serait décourager les travailleurs et détruire dans le personnel enseignant « l'émulation qui est la véritable école des bons instituteurs et la loi inéluctable du progrès. » Pourtant, comme il y a des maîtres zélés et méritants, qui, faute d'être favorisés par les circonstances ou d'avoir les aptitudes et la facilité de travail de leurs collègues, pourraient se trouver réduits à passer toute leur vie dans les dernières classes, on a laissé une large part à l'ancienneté jusqu'à la troisième classe. De cette manière, tous les instituteurs sont assurés d'arriver au cours de leur carrière à un traitement convenable. Pour assurer cette amélioration la commission a modifié comme suit l'effectif des classes:

stagiaires	15 %	de l'effectif	total	
5me classe	25 %	»	»	»
4me »	25 %	»	»	»
3me »	23 %	»	»	»
2me »	7 %	»	»	»
1re »	5 %	»	»	»

C'est une grosse réforme, dont profiteront tous les maîtres. Espérons que la Chambre ne reculera pas devant les sacrifices pécuniaires qu'elle implique.

Les instituteurs et institutrices stagiaires reçoivent un traitement de 800 francs et l'indemnité de résidence. Ils ont droit au logement ou à l'indemnité représentative.

Le traitement des instituteurs et institutrices de chaque classe est fixé comme suit :

Instituteurs	*Institutrices*
5me classe fr. 1000	5me classe fr. 1000
4me classe fr. 1200	4me classe fr. 1200
3me classe fr. 1500	3me classe fr. 1400
2me classe fr. 1800	2me classe fr. 1500
1re classe fr. 2000	1re classe fr. 1600

Remarquons en passant qu'en France on est partisan de l'égalité des traitements entre instituteurs et institutrices, qui ne nous paraît pas équitable. La Chambre l'a votée sans discussion, le Sénat l'a admise pour les deux classes inférieures et pour l'enseignement primaire supérieur (notre enseignement secondaire). L'anomalie qui existe pour trois classes de l'enseignement primaire élémentaire n'a qu'une cause : l'économie. Elle disparaîtra aussitôt que la situation budgétaire le permettra.

L'instituteur chargé de la direction d'une école de deux ou trois classes reçoit à ce titre un supplément de traitement de 200 francs. Ce supplément est porté à 400 francs si l'école comprend plus de 4 classes.

Dans les écoles qui comprennent une classe d'enseignement primaire supérieur, dite cours supplémentaire, le maître chargé de ce cours reçoit un supplément de traitement de 200 francs.

L'indemnité de résidence est fixée à :

100	francs	dans	les	localités	dont la population	agglomérée est de	1,001 à 3,000	habitants
200	»	»	»	»	»	3,001 à 9,000	»	
300	»	»	»	»	»	9,001 à 12,000	»	
400	»	»	»	»	»	12,001 à 18,000	»	
500	»	»	»	»	»	18,001 à 35,000	»	
600	»	»	»	»	»	35,001 à 60,000	»	
700	»	»	»	»	»	60,001 à 100,000	»	
800	»	»	»	»	»	100,001 et au dessus.		
2000	dans la ville de Paris							

La commission nantie des propositions de modifications à la loi du 19 juillet 1889 porte l'indemnité à 1000 francs pour les villes dont la population dépasse 150,000 habitants.

(A suivre.) Ed. Clerc.

EXERCICES SCOLAIRES

LANGUE FRANÇAISE

Nous recommandons les exercices du genre de ceux qui suivent. Si nos élèves étaient mieux exercés à trouver le mot simple ou primitif, ils éviteraient beaucoup de fautes grossières. Ils n'écriraient pas, par exemple : *soutérain, audatieux, prudament,* etc., quand ils comprendraient que *souterrain* est un composé de *terre, audacieux* et *prudemment* des dérivés de *audace* et de *prudent.*

EXERCICES

Cherchez les mots simples ou primitifs avec lesquels ont été formés les composés et les dérivés suivants :

DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE

Sucrier, transplanter, supporter, loterie, terrain, tempéré, disposer, vi-

gnoble, pressoir, conformation, chardonneret, embaumer, passage, nettoyer, concourir, signalement, s'écrier, boiserie, ressortir, ressentir, ressembler, ressauter, s'acheminer, maîtriser, inutile, dessécher, maladroit.

DEVOIR

Sucre, planter, porter, (port), lot, terre, temps, poser, vigne, presse, forme, chardon, baume, pas, net, courir, signal, cri, bois, sortir, sentir, sembler, sauter, chemin, maître, utile, sécher, adroit.

DEGRÉ MOYEN

Façade, fossoyeur, agréer, embarrasser, succulent, guerroyer, s'apitoyer, encensoir, ensanglanter, délacer, délassement, ajourner, apaiser, effronté, aboutir, osselet, insectivore, ralentir, contrevent, contremander, resserrer, empaqueter, serinette, endosser, enfantillage, enfreindre, gouttelette, ragoûtant, souterrain, antichambre, audacieux, dessouder, inhabile, inné, bannissement.

DEVOIR

Face, fosse, gré, barre, suc, guerre, pitié, encens, sang, lacet, las, jour, paix, front, bout, os, insecte, lent, vent, mander, serrer, paquet, serin, dos, enfant, frein, goutte, goût, terre, chambre, audace, souder, habile, né, ban.

DEGRÉ SUPÉRIEUR

Exorbitant, impartial, desceller, desseller, ciselure, condamner, embellissement, écervelé, amonceler, sérénité, assainir, sainteté, trépied, trident, bisannuel, languette, éclaircir, inégalité, innover, erroné, obligeamment, arrondissement, ferrugineux, affinité, rallonger, conséquemment, superfin, barricade, débarrasser, abrutir, désunion, consonnance, brindille, molasse, facette, insensible, démanteler, particule, irrévérencieux, pressentiment, exhalaison, volatile, perversité, conscience, méditerranée.

DEVOIR

Orbite, parti, sceau, selle, ciseau, dam, beau (bel), cerveau, monceau, serein, sain, saint, pied, dent, année, langue, clair, égal, nouveau, erreur, obligeant, rond, fer, fin (subst.), long, conséquent, fin (adj.), barre, barre, brut, union, son, brin, mou (mol), face, sens, manteau, partie, révérence, sentir, haleine, voler, pervers, science, terre.

Remarque. Les exercices de ce genre doivent toujours être faits en vue des besoins de la classe. Il est nécessaire que les dérivés et les composés choisis puissent être compris de tous les élèves.

A. GRANDJEAN.

Problèmes pour les sociétaires

Solution du N° 17.

Soient a et b les dimensions du rectangle et d la longueur de la diagonale. D'après l'énoncé du problème,

$$a-b=15$$

et

$$a-2ab+b^2=225 \quad (1)$$

Le carré de la diagonale est égal à a^2+b^2 en remplaçant dans la formule (1) a^2+b^2 par sa valeur on obtient :

$$d^2-2ab=225 \quad (2)$$

D'autre part, la surface du rectangle est égale à $a \times b$ et à $36 \times d$ on peut donc poser:

$$d^2 - 72d = 225$$

d'où en résolvant l'équation

$$d = 75$$

La surface du rectangle est donc

$$36 \times 75 = 2700 \text{ m}^2$$

LOUIS CHENEVARD, Neuchâtel.

Solutions exactes: Une abonnée, Le Locle; P. Favre, Peseux; C. R., Moutier; Ad. Schneiter, Pontenet; Louis Coderay, Vevey; P. Huguenin, au Reymond (Chaux-de-Fonds).

Problème N° 18.

Démontrer qu'un nombre est divisible par 33 lorsqu'en le partageant en tranches de deux chiffres à partir de la droite, la somme des tranches, prise en valeur absolue, est divisible par 33.

(Communiqué par M. J.-P. ISELY à Neuchâtel.)

Adresser les réponses jusqu'au 12 juin à M. A.-P. DUBOIS, directeur des écoles, au Locle.

BIBLIOGRAPHIE

Jahrbuch des Unterrichtswesens in der Schweiz, 1889. Bearbeitet und mit Bundesunterstützung herausgegeben von C. Grob, Redaktor der schweiz. Unterrichtsstatistik für die Landesausstellung in Zurich, 1883. 366 pages, 16/24 cm., fr. 4. — Zurich, Orell Füssli, 1891.

Ce nouveau volume de l'annuaire nous confirme dans l'appréciation louangeuse que nous avons faite de l'œuvre méritoire de M. Grob. C'est un trésor de renseignements provenant de sources officielles, et mis en œuvre avec beaucoup d'ordre et de méthode. Dans la partie générale, l'honorable secrétaire du département zurichois de l'instruction publique expose d'abord la question du service militaire des instituteurs; il en fait l'historique et donne l'état actuel de la législation et des règles suivies dans les cantons. Un second chapitre est consacré à l'activité de la Confédération dans le domaine de l'enseignement: école polytechnique, examens pédagogiques des recrues, enseignement industriel et agricole, enseignement préparatoire de la gymnastique, beaux-arts, antiquités nationales, etc. Le troisième chapitre résume l'activité des cantons: lois et ordonnances, enseignement, locaux et mobilier scolaires, gratuité du matériel, soins spéciaux donnés aux élèves pauvres ou peu doués, travaux manuels, jardins d'enfants, écoles complémentaires, secondaires, normales, cantonales, spéciales, supérieures, hygiène scolaire, conférences des instituteurs, etc. La seconde partie de l'ouvrage donne des tableaux statistiques traduisant avec clarté l'état des diverses écoles et les dépenses qu'elles nécessitent aux communes et aux cantons comme à la Confédération. — Enfin le volume se termine par des pièces annexes très importantes; c'est là qu'on trouve les lois et les ordonnances qui datent de 1889, la liste des lois sur l'instruction publique actuellement en vigueur, les modifications apportées pendant l'année au taux des traitements, la liste des journaux pédagogiques, et bien d'autres renseignements encore. Cet abrégé des titres des chapitres suffit à faire comprendre la haute valeur de l'annuaire de M. Grob pour toute personne qui s'intéresse à l'école suisse; c'est l'étude de notre vie nationale sous un de ses aspects les plus intéressants.

Ed. CLERC.

Mon lac, paroles de A. Richard, musique de J. Goltz, chœur pour 4 voix d'hommes, avec solo de ténor, 4 pages in-40 fr. 0,30. Chez l'auteur, à Oron.